

TAUX D'ENDETTEMENT COMMUNAL (EMPRUNTS)

2015

Recettes réelles de fonctionnement	2 465 188 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 098 766 €
EPARGNE BRUTE (recettes – dépenses)	366 422 €
Capital restant dû (emprunts)	1 348 067 €

Le taux d'endettement communal se calcule en divisant le capital restant dû (c'est-à-dire le remboursement des emprunts) par l'épargne brute dégagée de l'année (1 348 067 : 366 422).

TAUX DE D'ENDETTEMENT COMMUNAL 2015 : 3.7

A titre de comparaison en 1997 notre taux de d'endettement communal était de 8.81 % (remboursement d'emprunts : salle des sports, cantine, salle des fêtes)

Le ratio du taux d'endettement reste très bon et nous permet le cas échéant une capacité d'emprunt.

FONCTIONNEMENT

Le coût de fonctionnement du futur pôle culturel est estimé à 200 000 € par an.

Ce coût comprend l'intégralité des dépenses liées à la médiathèque, la salle de spectacle, aux locaux et dépendances (personnel compris).

Il ne tient pas compte des recettes de fonctionnement (entrées, participations...).

Le pôle culturel Jean Ferrat, ni dans ses coûts d'investissement ni dans ses futurs coûts de fonctionnement, ne participera à l'augmentation de la fiscalité locale.

Pour tenir ces engagements il est impératif de limiter à 2.5 % maximum par an l'augmentation de l'ensemble de nos coûts communaux de fonctionnement et de réaliser des opérations d'investissement avec une capacité annuelle d'autofinancement de 250 000 € maximum.

Salva Terra

JOURNAL MUNICIPAL



JANVIER 2016-N°9

Le Maire et les membres
du conseil municipal
vous souhaitent une bonne
et heureuse année 2016 !

Les événements dramatiques de l'année 2015 resteront à jamais dans notre mémoire. La meilleure réponse à la violence est encore plus de démocratie et d'humanité.

Nous devons nous écouter, construire des projets ensemble qui permettent aux gens de se retrouver, de se connaître, d'être coréaliseurs d'actions utiles à nos concitoyens. Initiatives individuelles, petits gestes du quotidien, projets associatifs, actions municipales ; tout est utile, dès lors que cela vise à resserrer les liens entre les gens et que cela développe l'intérêt général ; c'est-à-dire le bien être et le mieux vivre de tous. Mais une chose est sûre, confirmer le bien vivre ensemble passe par « Jouer collectif » par la collectivité, au sens de communauté humaine vivant sur un même lieu et devant affronter ensemble les mêmes enjeux.

Pour cela, il faut dépasser ce qui peut diviser pour se rassembler et c'est ainsi que la diversité devient une richesse. Plus que jamais le travail des associations citoyennes est indispensable et doit être toujours soutenu.

L'éducation et la culture doivent redevenir prioritaires, car elles constituent l'un des principaux socles de la démocratie et de la citoyenneté.

**Le Maire,
Jacques DEMANSE**

FISCALITE

Questions à Monsieur le Maire :

Salva Terra : *Monsieur le Maire pourriez-vous donner les raisons et explications ayant entraîné l'augmentation des taux communaux 2015 sur le foncier bâti et non bâti et la Taxe d'habitation ?*

Le Maire : L'augmentation de la fiscalité locale est due au désengagement de l'État dans l'aide aux collectivités locales ainsi que les charges transférées de l'État à ces mêmes collectivités sans les financements suffisants. Ce phénomène est National et a fait et continue de faire l'objet de nombreuses informations relayées dans les médias.

Nous devons compenser une perte de recettes d'un montant de 200 000 € par an dont l'État est responsable en supprimant quasiment la Dotation Globale de Fonctionnement et en ne pas assurant le remboursement total du coût des rythmes scolaires et en mettant fin à l'instruction par la collectivité des permis de construire.

S.T. : *Pourquoi ne pas avoir anticipé cette perte de dotation ?*

L.M. : Je le répète, l'État nous a trompé car il a, sans nous prévenir, aggravé la baisse des dotations de 4,3 milliards d'Euros à 28 milliards d'Euros (DGF). Toutes les collectivités locales ne pouvaient prévoir ni anticiper cette mesure.

S.T. : *D'autres communes dans la même situation n'ont pourtant pas pour autant recouru à l'augmentation de la fiscalité locale ; elles ont choisi par exemple de réduire leurs coûts de fonctionnement !*

L.M. : Depuis notre élection en 1995, nous avons mieux géré et réduit considérablement nos coûts de fonctionnement tout en réalisant de nombreux investissements ; rappelez-vous mes termes « en période financière plus favorable, nous avons été fournis ».

S.T. : *C'est-à-dire ?*

L.M. : Les économies de fonctionnement, une meilleure gestion, notre fort engagement pour obtenir des subventions ont permis tout d'abord de nous désendetter des emprunts contractés, comme le financement de la salle des sports, du restaurant scolaire, de la réfection de la salle des fêtes et conjointement de réaliser de nombreux investissements sans emprunt (Traversée du village, aménagement zone scolaire et sportive, etc...) et en plus de comptabiliser des excédents.

S.T. : *Alors pourquoi augmenter les impôts locaux en 2015 ?*

L.M. : Parce que nous avons engagé (hors pôle culturel Jean FERRAT) plus de 800 000 € d'investissements et que pour les autofinancer nous avons affecté la recette de nos excédents capitalisés des années antérieures soit 621 000 € et qu'il nous manquait 200 000 €.

S.T. : *Pourquoi ne pas avoir différé ces investissements ?*

L.M. : Parce que ces investissements étaient pour la plupart subventionnés et que ces subventions ne pouvaient être reportées et auraient été perdues. Exemple : les travaux du hameau de Four subventionnés par le Grand Avignon pour un montant de 282 000 €.

LOCALE

S.T. : *Comment faire concernant la fiscalité locale pour les futures années ?*

L.M. : En tenant compte de la perte définitive des dotations et sans nouvelle péripétie de l'État ; pour ne pas augmenter la part communale de la fiscalité locale il nous faudra réduire nos investissements et rester très rigoureux concernant nos coûts de fonctionnement.

J'ajoute que la baisse de nos investissements dont l'État est responsable par la baisse des dotations va contribuer à la fragilisation du tissu économique local déjà en grande difficulté et par conséquence aggraver le chômage.

Je dois vous préciser que les Sauveterrois ont subi une augmentation de 1,61 % de la Taxe foncière venue de l'intercommunalité ainsi que l'augmentation des valeurs locatives par l'État, la commune de Sauveterre n'est pas responsable de ces deux augmentations.

Par contre, j'ai participé à la sectorisation des circuits de collecte des ordures ménagères ce qui a permis, pour les habitants de Sauveterre, la baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 12 % à 9,7 %.

S.T. : *Dans ce contexte financier et fiscal difficile que vous venez de nous expliquer, comment situez-vous financièrement et fiscalement le coût du pôle culturel Jean Ferrat ?*

L.M. : La construction du pôle culturel Jean Ferrat n'a aucun rapport avec l'augmentation de la fiscalité locale en voici la preuve par les chiffres.

FINANCEMENT DU PÔLE CULTUREL JEAN FERRAT

Il faut distinguer deux grands axes : l'Investissement et le Fonctionnement

INVESTISSEMENT

DEPENSES TTC		RECETTES	
Travaux Divers Marché lots 1 à 14* Réalisé + reste à réaliser	3 204 772,30	Autofinancement :	
		2011	44 784,00
		2012	651 784,00
		2013	32 244,00
		SOUS TOTAL	728 812,00
Maîtrise d'œuvre Réalisé + reste à réaliser	179 729,92		
		SUBVENTIONS	327 790,00
		EMPRUNT TVA	500 000,00
Honoraires Au 15-11-2015	100 810,07	EMPRUNTS Long Terme	1 500 000,00
		SOUS TOTAL	2 327 790,00
		RECUPERATION TVA	492 472,56
TOTAL GENERAL	3 485 312,29	TOTAL GENERAL	3 549 074,56

*le montant en € par lot est consultable sur notre site internet et le sera sur le prochain bulletin municipal